

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**DISPOSITIF DEPARTEMENTAL PRIOR'YVELINES 2023-2027, VOLET
RENOVATION URBAINE : PILOTAGE, ANIMATION DE LA DEMARCHE ET
PORTAGE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DES CANDIDATURES DES
COMMUNES D'AUBERGENVILLE, D'EPONE, DE MANTES-LA-VILLE, DE
MEULAN-EN-YVELINES ET DE POISSY**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 111

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 24

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
GARAY François a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara

LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 3

BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

132 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

3 NE PREND PAS PART :

BEGUIN Gérard, OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles

EXPOSÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Département des Yvelines a reconduit son Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines).

Ce dispositif comporte deux volets : le premier concerne le développement urbain et le second porte sur le renouvellement urbain.

L'éligibilité des communes au volet renouvellement urbain du dispositif est liée à la présence de quartiers politique de la ville, de quartiers en veille active ou de quartiers présentant une dégradation préoccupante des indicateurs socio-économiques.

L'objectif du dispositif vise à concourir au rééquilibrage territorial et à la transformation de ces quartiers par la mise en place de projets urbains d'ensemble.

Le Département intervient par un soutien sur mesure permettant une transformation d'ampleur, avec une attention particulière portée à la qualité de vie et à la transition écologique.

Les opérations pouvant faire l'objet d'un financement du Département des Yvelines portent sur l'habitat social, les équipements publics et les espaces publics.

Pour bénéficier de ce programme, les communes éligibles doivent candidater auprès du Département des Yvelines avant le 31 décembre 2023 sur la base d'un dossier comportant :

- Un courrier de candidature ;
- Une délibération ;
- Un diagnostic socio-urbain présentant les spécificités des quartiers et de leurs objectifs de transformation ;
- La garantie d'un lancement d'une étude d'ingénierie urbaine et de programmation.

Considérant la demande de cinq communes du territoire de confier le pilotage du dispositif à la Communauté urbaine, il est proposé, au titre de ses compétences politique de la ville, habitat et aménagement, que la Communauté urbaine assure le portage des candidatures et l'animation de cette démarche partenariale des communes suivantes :

- Aubergenville (Cité d'Acosta) ;
- Epône (secteur des Deux frères Laporte) ;
- Mantes-la-Ville (quartiers des Merisiers/Plaisances et des Brouets/Meuniers) ;
- Meulan-en Yvelines (Cités du Paradis et des Annonciades) ;
- Poissy (quartier de Saint-Exupéry).

Aussi, concrètement la Communauté urbaine sera notamment en charge de transmettre au Département des Yvelines les dossiers de candidatures de ces communes avant le 31 décembre 2023 et engagera pour ce faire une étude urbaine globale portant sur l'ensemble des quartiers concernés.

Pour financer cette étude, la Communauté urbaine sollicitera le dispositif départemental d'aide à la définition des projets d'aménagement 2021-2023, qui permet d'obtenir une subvention sur un montant maximum d'études de 200 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à déposer auprès du Département des Yvelines les candidatures de l'appel à projet PRIOR'Yvelines, volet renouvellement urbain des communes d'Aubergenville, d'Epône, de Mantes-la-Ville, de Meulan-en-Yvelines et de Poissy,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération,
- d'ajouter que les dépenses prévisionnelles relatives à l'étude sont inscrites au budget principal au chapitre 20, nature 2031, fonction 515,

- d'autoriser le Président à solliciter le Département des Yvelines au titre de son dispositif d'aide à la définition des projets d'aménagement 2021-2023 en vue d'une demande de financement de l'étude urbaine nécessaire à la candidature de l'appel à projet PRIOR'Yvelines.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'approbation par le Conseil départemental des Yvelines dans sa séance de décembre 2022 du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines 2023-2027),

VU le règlement de l'appel à projet du PRIOR'Yvelines du 1^{er} janvier 2023,

VU le courrier de la commune d'Aubergenville, en date du 11 septembre 2023, à la Communauté urbaine exprimant son souhait d'un pilotage intercommunal pour sa candidature et pilotage de projet,

VU le courrier de la commune d'Épône, en date du 12 octobre 2023, à la Communauté urbaine exprimant son souhait d'un pilotage intercommunal pour sa candidature et pilotage de projet,

VU le courrier de la commune de Mantes-la-Ville, en date du 2 août 2023, à la Communauté urbaine exprimant son souhait d'un pilotage intercommunal pour sa candidature et pilotage de projet,

VU le courrier de la commune de Meulan-en-Yvelines, en date du 27 juin 2023, à la Communauté urbaine exprimant son souhait d'un pilotage intercommunal pour sa candidature et pilotage de projet,

VU le courrier de la commune de Poissy en date du 16 octobre 2023, à la Communauté urbaine exprimant son souhait d'un pilotage intercommunal pour sa candidature et pilotage de projet,

VU le règlement du dispositif d'aide à la définition des projets d'aménagement 2021-2023 du Département des Yvelines,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer auprès du Département des Yvelines les candidatures de l'appel à projet PRIOR'Yvelines, volet renouvellement urbain des communes d'Aubergenville, d'Épône, de Mantes-la-Ville, de Meulan-en-Yvelines et de Poissy.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

ARTICLE 3 : AJOUTE que les dépenses prévisionnelles relatives à l'étude sont inscrites au budget principal au chapitre 20, Nature 2031, fonction 515.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à solliciter le Département des Yvelines au titre de son dispositif d'aide à la définition des projets d'aménagement 2021-2023 en vue d'une demande de financement de l'étude urbaine nécessaire à la candidature de l'appel à projet PRIOR'Yvelines.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le: 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le: 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile